

➤ Comment devenir conseiller ?

Pour être candidat, il faut :

- ➔ être en classe de CM1 dans l'une des trois écoles de Saint-Symphorien-d'Ozon ;
- ➔ avoir l'autorisation de ses parents ;
- ➔ présenter un programme d'idées à ses camarades de classe (sous forme d'affiche) ;
- ➔ être prêt à s'engager pour deux ans

● En début d'année scolaire, une déclaration de candidature est distribuée dans les classes. Les enfants qui le souhaitent peuvent se présenter à l'élection et tenter de faire partie de l'aventure CME ! Il faut pour cela avoir des idées et les faire connaître auprès de ses amis.

● Tous les CM1 de chaque école sont ensuite invités à voter parmi les candidats de leur classe. Tout est prévu pour ça ! En effet, chaque enfant reçoit sa carte d'électeur qu'il présentera, le jour de l'élection, dans la salle du conseil municipal de la mairie. Dans l'isoloir, il remplira le bulletin de vote, le glissera dans l'enveloppe prévue à cet effet et le déposera dans l'urne qui porte le nom de son école.

● Chaque électeur (élève de CM1), qu'il soit candidat ou pas, peut voter. Il choisit les candidats de son choix qui représenteront son école. C'est ce que l'on appelle la démocratie.

● Les résultats pour chaque école seront donnés le jour-même ! Les jeunes conseillers élus recevront alors une écharpe tricolore qu'ils devront porter lors des cérémonies officielles (vœux, commémorations). Félicitations !

Conception graphique : Catherine Omon - Octobre 2017

Conseil municipal des enfants Comment ça marche ?



Tu es en classe de CM1 à
Saint-Symphorien-d'Ozon ?
Rejoins le CME !

*Le conseil municipal
des enfants (CME)
est un espace
de parole, d'écoute,
d'échange,
un apprentissage
de la citoyenneté.*

➤ C'est quoi ?

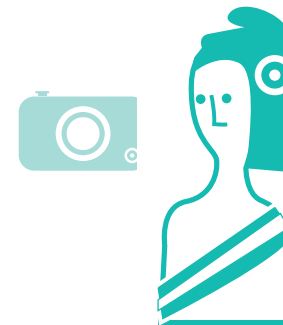
- Le conseil municipal des enfants est composé de 29 membres, comme le conseil municipal adulte. Ici, ce sont des écoliers de Saint-Symphorien-d'Ozon qui se réunissent pour discuter de divers sujets sur la vie de la commune : environnement, loisirs, solidarité... Ensemble, ils échangent leurs idées avant de concrétiser certains de leurs projets. Ceux-ci doivent être réalisables et rendre service au public ! C'est une action pour la ville, un quartier, les habitants. Il faut aussi être à l'écoute des autres et faire remonter les besoins exprimés.
- Les jeunes élus participent à la vie de Saint-Symphorien-d'Ozon : festivités, cérémonie des vœux, commémorations...
- Ils voient de l'intérieur, le fonctionnement d'une mairie, découvrent des métiers et rencontrent des acteurs de la vie symphorinoise : agents municipaux, associations, gendarmes, pompiers...
- Tous les deux ans, une journée à Paris est organisée pour visiter le Sénat ou l'Assemblée nationale, deux institutions de la République.
- Des comptes-rendus de réunions sont envoyés aux enfants, à leurs parents et aux enseignants après chaque séance. En fin de mandat, le journal du CME retrace en images, l'année écoulée.

➤ C'est qui ?

- Vingt-neuf élèves font partie du CME. Ils sont scolarisés en CM1 ou en CM2 dans l'une des trois écoles symphorinoises : les Marais, le Parc ou Saint-Claude la Colombière. Chaque école est représentée par neuf ou dix enfants.
- Tous les ans, la moitié du CME est renouvelée par 14 ou 15 nouveaux enfants de CM1, élus pour deux ans.

➤ C'est quand ?

- Accompagnés d'élus adultes et de membres du personnel de la commune, les enfants se réunissent un mercredi matin toutes les six semaines environ, soit en mairie pour des réunions, soit hors les murs pour une rencontre ou une visite. Parfois, des intervenants extérieurs peuvent être invités pour échanger sur un thème particulier.
- Chaque conseiller reçoit des fournitures en début de mandat.
- Les séances ne sont pas ouvertes au public exceptés quelques rendez-vous : élections, tirage au sort du jury d'assises, bilan de l'année.
- Sauf absence justifiée, le conseiller doit assister à toutes les séances.



échanges
parole République
Liberté, Égalité, Fraternité

actions

rencontres écoute
respect idées citoyenneté
démocratie participative projets